L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 16 FEVRIER.

COUR D'ASSISES
DE LA SEINE.

Audience du 21 janvier.

L'ASSASSINAT DE LA FEMME CLAUDE.—ADULTÈRE SUIVI DE VOL.—DÉTAILS ODIEUX.

Le meurtre commis par Claude Rippert, sur la personne de sa femme Césarine, vient de se dérouler devant la cour d'assises de la Seine. Plus de trente mille demandes de places avaient été adressées à l'honorable président du tribunal. Dès neuf heures du matin, la salle est remplie par des billets roses, bleus, verts et blancs.

On remarque dans l'assistance M. Emile de Girardin qui échange des explications vives avec M. Dumas fils. Maître Lachaud est au banc de la défense.

Les femmes sont en majorité dans la salle. Leurs toilettes élégantes contrastent avec la solennité des débats. Le chapeau Rabagas à rubans roses domine.

A dix heures, l'enceinte réservée au public est envahie. Bientôt on introduit l'accusé. Il est fort pâle et tout de noir vêtu; il salue beaucoup de ses amis et serre la main à son défenseur, Me Lachaud. A dix heures un quart, la cour entre, et, après le tirage au sort des jurés, M. le greffier donne, au milieu d'un silence profond, lecture de l'acte d'accusation que nous reproduisons *in extenso*:

Acte d'accusation.

Le jeudi 16 janvier, une détonation se fit entendre dans la maison habitée par Claude Rippert, armurier-mécanicien. On crut d'abord qu'il s'agissait d'une des nombreuses expériences que l'accusé fait dans son jardin avec son élève Antonin. Mais bientôt les cris de la fille Edmée, au service de Claude, attirèrent les voisins. Un crime venait d'être commis sur la personne de la femme Césarine Rippert. Le commissaire de police du quartier accourut et trouva la femme Rippert baignée dans son sang; elle avait au dessous du sein gauche une horrible blessure d'où le sang s'échappait en flots. Toutes les tentatives pour rappeler la victime à la vie restèrent vaines; la mort avait été instantanée, ainsi qu'il ressort de la déposition du docteur chargé des constatations légales.

Les magistrats accourus sur le lieu du crime furent frappés de l'absence de Claude qui, cinq minutes avant le meurtre, avait été vu dans le jardin par la fille Edmée. La servante croyait avoir remarqué dans l'attitude de son maître une certaine inquiétude. De plus, la nature du projectile même disait que le meurtre avait été commis avec une arme à feu inconnue et probablement de l'invention de Claude.

On rechercha donc le mari de Césarine et on le trouva dans son atelier en société avec son élève Antonin, où, tout en travaillant, ils causaient de la commission des Trente, comme si rien ne s'était passé. A la demande du magistrat s'il avait connaissance du meurtre de sa femme, Claude répondit: "Parbleu! c'est moi qui l'ai tuée d'un coup de fusil, nouveau modèle."

Il résulte en effet de l'instruction que Claude a commis un meurtre sur la personne de sa femme Césarine, et ce avec préméditation, et sans témoigner le moindre repentir depuis son arrestation. En conséquence, Claude Rippert est renvoyé devant la cour d'assises de la Seine sous la prévention d'avoir, le 16 janvier 1872, commis le crime d'homicide volontaire sur la personne de sa femme, crime prévu par les articles 295, 296, 298 et 302 du Code pénal.

L'accusé écoute la lecture de l'acte d'accusation sans sourciller; il lève les yeux au ciel et semble consulter la Providence sur l'issue de son procès.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président ordonne que les témoins se retirent.

Interrogatoire de l'accusé.

M. le président.—Accusé, vos nom, prénoms, votre âge, votre profession?

L'accusé.—Claude Rippert, mécanicien, trente-huit ans.

D. Vous êtes accusé d'homicide volontaire commis sur votre femme Césarine.

R. Oui, monsieur; c'est moi qui l'ai tuée.

D. Vous avez déclaré dans l'instruction que vous aviez tué votre femme parce qu'elle voulait livrer un canon de votre invention au nommé Cantagnac. Je dois vous annoncer que la police a en vain recherché les traces de cet homme dont vous invoquez le témoignage. Mais il résulte des dépositions des témoins que ce Cantagnac s'est en effet présenté chez vous dans ce but, et la police de sûreté a émis l'avis que le mystérieux Cantagnac et le fameux Jud, dont elle a en vain recherché les traces, sont un seul et même personnage. Mais ne faudrait-il pas plutôt chercher le véritable motif du meurtre dans l'inconduite de votre femme?

R. Non, monsieur le président. Mon honorable ami, M. Dumas fils, vous dira que l'inconduite de ma femme n'était pas un mystère pour moi. Hélas! j'avais épousé une misérable. Césarine avait un enfant.... d'un autre. Je le savais et je l'ai pardonné! Sous prétexte de visites, elle se rendait à Paris à la.... vie de prostitution. Je le savais et je ne l'ai point tuée! Quatre mois.... j'en éprouvai un chagrin.... Ma femme m'était insensible à cet événement. Elle n'était pas de famille, elle n'était pas de foyer. C'était la guenon du pays de Nod.

D. Pourquoi ne vous êtes vous pas adressé à la justice?

R. Parce que les lois de mon pays sur ce chapitre sont défectueuses.

D. Cependant, si l'on substituait votre justice sommaire à ces lois, que vous qualifiez de défectueuses, que deviendrait la famille, que deviendrait la société? Enfin, revenons au fait qui nous préoccupe. Après le meurtre, vous êtes tranquillement retourné à votre atelier.

R. J'avais perdu ma journée, il fallait rattraper le temps perdu. (Murmures dans l'auditoire.)

D. Messieurs les jurés remarqueront avec quel calme vous nous faites cette réponse monstrueuse.

Me Lachaud.—Messieurs les jurés constateront en même temps que celui qui fait cette réponse est dans un état d'esprit qui....

M. le président.—Vous plaiderez plus tard, maître Lachaud; veuillez ne pas interrompre l'interrogatoire de l'accusé.

Cet incident amène l'intervention de l'avocat-général. Une discussion s'engage entre le ministère public et la défense. Me Lachaud maintient énergiquement son droit de diriger l'interrogatoire.

Cet incident vidé, M. le président continue:

D.—Accusé, votre femme, vous le saviez, était devenue la maîtresse de votre élève Antonin?

R. Oui, monsieur le président.

D.—Nous avons renoncé à faire entendre ce témoin?

R.—Si vous craignez, monsieur le président, que la vue d'Antonin puisse produire un effet irritant sur mon système nerveux, vous vous trompez. Je persiste à le considérer comme mon meilleur ami.

D.—Quoique....?

R.—Parceque.

D.—Ainsi vous pardonnez tout à votre femme, ou du moins vous ne lui demandez compte de rien, ni de son enfant qu'elle fait élever à la campagne, ni de ses relations avec vos voisins, ni de ses amours avec votre élève, mais le jour où elle vous attente dans votre invention, c'est-à-dire dans votre orgueil, vous la tuez impitoyablement!

R. J'avais consulté le ciel; je l'ai prié de manifester son approbation par un signe certain. Immédiatement la réponse est venue par le retour du courrier. Les aveux de ma servante Edmée ne m'ont pas laissé de doute sur les intentions de la Providence.

D.—Il est de notre devoir de vous inviter à ne pas persister dans ce système de défense qui est un outrage à la religion et un blasphème à la majesté de Dieu. Messieurs les jurés apprécieront. Vous pouvez vous asseoir. Huissier, faites entrer le témoin Daniel.

Le témoin, vêtu d'une longue redingote noire, s'avance lentement, en jetant des regards inquiets sur la cour et le public. Il est d'assez grande taille, très maigre, et porte toute sa barbe brune, dont les pointes extrêmes sont blanchies. C'est ce qu'on appelle une barbe demi-deuil.

Interrogatoire de Daniel.

D.—Vos nom, prénoms, votre profession?

R. Daniel, 45 ans, israélite, restaurateur de profession.

D.—Vous tenez un restaurant?

R.—Non, monsieur le président, je suis restaurateur de nationalités. Vous n'ignorez certes pas qu'après la prise de Jérusalem par Nabucodonosor....

D.—Arrivons au fait. Vous avez quitté la maison de Claude une heure avant le meurtre?

R.—Oui, monsieur le président. J'allais m'embarquer à Marseille pour me mettre à la recherche des onze tribus d'Israël, quand le commissaire de police m'a enjoint l'ordre de rester en France. Après tout, me suis-je dit, puisque les onze tribus d'Israël, éparpillées après la destruction de Jérusalem, ont attendu deux mille trois cents ans, ils attendront bien encore une quinzaine et j'ai différé le jour de mon départ.

D.—Que savez-vous des relations qui ont existé entre votre fille Rebecca et l'accusé. Saviez vous que votre fille aimait Claude?

R.—Je le savais. N'était-ce pas son devoir de tout avouer à son père, qui l'avait associée à ses travaux scientifiques et historiques. Si j'ai tenu à retrouver les onze tribus d'Israël, c'était pour elle; si le but constant de ma vie a été de reconstituer le royaume de Jérusalem....

D.—Laissons le royaume de Jérusalem. Il ne s'agit pas ici de pareilles utopies.

R.—Le fait est pourtant certain. La prise de Jérusalem par Nabucodonosor....

D.—Témoin! allez vous asseoir!

R.—Si messieurs les jurés veulent quelques détails sur les onze tribus....

M. le président demande à l'accusé s'il a quelques observations à faire sur cette déposition. Me Lachaud, penché sur son pupitre, la tête appuyée sur ses bras, souffle à son client: "Non! non!"

L'accusé après avoir hésité un instant:—Non, monsieur le président.

Un juré.—Pardon, monsieur le président: Je n'ai pas bien saisi ce que le témoin a déposé sur le sieur Nabucodonosor dont il n'est pas question dans l'acte d'accusation.

(Rires dans l'auditoire.)

M. le président (avec bonté).—Nabucodonosor était roi de Ninive.

Le juré.—Je remercie M. le président d'avoir bien voulu éclairer ma conscience. (Il se rassied.)

D.—Huissier faites entrer Rebecca.

L'entrée de ce témoin produit une grande sensation. Rebecca est d'une excessive pâleur; elle porte une longue robe blanche et elle marche comme si elle avait des ailes; elle jette un regard langoureux à l'accusé qui baisse les yeux en rougissant.

Interrogatoire de Rebecca.

D.—Approchez, mon enfant, ne craignez rien: vous êtes devant la justice qui a besoin de vos lumières. Vous avez déclaré dans l'instruction que vous éprouviez pour l'accusé un sentiment de tendresse filiale. Rien de plus?

R.—C'est mon fiancé.

Ces mots, qui contrastent avec la candeur du témoin, excitent un fou-rire de l'auditoire. M. le président fait remarquer combien cette attitude est inconvenante; il invite le public au silence et ajoute qu'au cas où ces manifestations se reproduiraient, il ferait évacuer la salle.

Aussitôt le silence se rétablit, et M. le président continue l'interrogatoire du témoin:

D. Votre fiancé? Et cependant vous n'ignoriez pas que l'accusé fut marié?

R. Oui, il était marié sur cette terre, mais dans le ciel il devait m'épouser.

D. Nous ne comprenons pas bien ces fiançailles posthumes. Restons sur la terre. Claude vous a-t-il quelquefois parlé de cet amour?

R. Jamais!

D. Et vous, lui en avez vous fait l'aveu?

R. Oui, au moment où j'allais quitter la France pour suivre mon père à la recherche des onze tribus....

D. Veuillez préciser. Dans quelles circonstances avez-vous fait cet aveu à Claude? Vous avait-il donné un rendez-vous?

R. C'est moi qui le lui ai donné.

D. Où?

R. Au ciel, dans une autre vie où nos deux âmes se retrouveront un jour. (*A l'accusé.*) Ne me faites pas attendre trop longtemps.

D. Ne vous adressez pas à l'accusé. Tournez-vous vers MM. les jurés.

R. Oui, je l'aimais du plus profond de mon âme, je l'aimais pour son génie, pour sa bonté, non de cet amour vulgaire que M. Scribe mettait en couplets, mais d'une tendresse surnaturelle. Ce que je rêvais, ce n'était pas de devenir l'épouse de sa forme matérielle; mon âme entrevoyait une union étroite avec la sienne. Dans le ciel, nos pensées se confondraient en une seule. Planer là-haut dans l'espace et voir la postérité vénérer le génie dont le canon foudroyant a aboli la guerre, posséder à moi seule son âme immortelle, vivre dans les sphères de l'idéal, se dire l'épouse d'une âme pour l'éternité, voilà ce que je rêvais après la reconstitution du royaume de Jérusalem. Voyez-vous mon âme rayonner entre l'âme de mon père, le glorieux explorateur des onze tribus d'Israël et celle de Claude, l'inventeur du canon moderne; c'était mon rêve, et, je dirais plus, c'est encore ma consolation à l'heure présente et mon espérance pour l'avenir.

D. Vous ignoriez si Claude avait conçu le dessein de tuer sa femme?

R. J'ignore tout; je traverse la terre sans la contempler. Je vis au milieu des hommes sans y faire attention. Je ne regarde pas autour de moi. Je contemple l'infini. Quand mon père a voulu me faire donner des leçons de piano, je l'ai prié de remplacer cet instrument par la harpe dont on se sert de préférence dans les régions célestes. Voyez-vous mon âme souffler dans les cordes de la harpe là-haut et l'âme de Claude dans l'exaltation de la sensation pure!

D. Vous pouvez vous retirer, ma pauvre enfant.

R. Puis-je partir pour la recherche des onze tribus?

D. Après l'audience.

R. Cependant les onze tribus attendent depuis plus de deux mille ans.

D. C'est bien. Allez vous asseoir. (*A Daniel.*) Témoin Daniel, je vous engage à faire soigner votre fille par un spécialiste.

Nous n'avons pas besoin de dire à nos lecteurs l'impression produite par la déposition de ces deux témoins.

Après eux défilent devant la cour: le commissaire de police, quelques voisins, et le docteur Tardieu, dont nous reproduisons la déposition. On remarquera avec quelle logique et surtout avec quelle clarté l'éminent médecin explique les faits.

Déposition du docteur Tardieu.

Le 16 février 1873, en vertu d'une réquisition du procureur du gouvernement qui régit en ce moment la France, nous nous sommes rendu au domicile du sieur Claude.

Là, dans une chambre située au rez-de-chaussée donnant sur le jardin, nous avons trouvé horizontalement couché sur un lit, le cadavre d'une jeune femme, d'une constitution très robuste, paraissant âgée de vingt-deux à vingt cinq ans.

Il résulte de l'examen auquel nous nous sommes livrés, que le cadavre présente dans la région précordiale, entre le quatrième et cinquième espace intercostal une blessure de l'étendue d'un centimètre et demi;

A la partie postérieure du tronc, nous avons trouvé une seconde ouverture d'un diamètre double à celui de la blessure située sur le devant de la poitrine.

La première est nette, déprimée vers les parties profondes, contuse, violacée, ayant l'aspect des parties cautérisées; la seconde est irrégulière, saillante en dehors et présente moins de contusion.

Des faits que nous venons d'énoncer, il résulte que la mort a été causée par l'action d'un projectile (probablement une balle) qui a traversé la poitrine en intéressant le péricarde, le tissu propre du cœur et une partie du poumon gauche.

La mort a dû être instantanée.

Le juré.—M. le président, je voudrais dire un mot au docteur Tardieu.

M. le président.—Faites, monsieur.

Le juré.—Je prends la liberté de féliciter le prince de la science de l'excessive clarté de son rapport qui a éclairé ma conscience.

(Il se rassied.)

M. le président lève la séance à sept heures du soir et renvoie à demain la suite des débats qui devront s'ouvrir par la déposition de M. Dumas fils, cité comme témoin à décharge en même temps que M. Montigny. On entendra également demain M. Devisme, armurier, et le verdict sera certainement rendu dans la soirée.

Nous publierons donc, dans le prochain numéro, la suite de cet intéressant procès qui passionne si vivement l'opinion publique.

ALBERT WOLFF,
(La fin à Mardi.)

UNE ONDÉE DE MOTS.

Frou-Frou, du *Figaro*, termine ainsi son compte-rendu d'une première:

Le ballet de la *Coupe du roi de Thulé* se passe au fond des ondes.

Cela explique l'ondée de jeux de mots qui a plu sur moi, pendant que le public *aux mille-z-yeux* braquait ses télescopes sur les Montaubry, les Fiocre, les Stoikoff, les Valcoq.... et autres sirènes.

Première lorgnette.—Le joli fourmillement de petites danseuses! Sont-elles assez attrayantes! Et dire que ce sont des rats.... d'eau!

Deuxième lorgnette.—Montaubry est digne d'habiter le royaume humide. N'est-elle pas faite.... aux moules?

Troisième lorgnette.—(*A propos des branches de corail que portent les danseuses.*) Mais ce ne sont plus des Diaz, cela.... Ce sont des Corot!

Quatrième lorgnette.—Une figuration à laquelle on n'a pas pensé: Quelques danseuses maigres auraient pu faire la planche!

Cinquième lorgnette.—Rosine Bloch, la Reine Claribel, est vraiment marmoréenne. C'est un bloch de marbre au milieu des rochers.

Sixième lorgnette.—Je me demande pourquoi le plongeur Achard n'arrive pas sur la scène en nageant. C'était pourtant le cas où jamais de nous le faire voir, tirant sa coupe.... du roi de Thulé.

Autres propos se croisant à l'orchestre:

—Comment trouvez-vous ce ballet?

—Je trouve qu'il finit un peu en queue de poisson.

—Elise y fait une perle.

—Voilà ce qui s'appelle confondre le contenant et le contenu.

—Quelle splendide nature que cette Rosine Bloch!

—Un marbre! pendant tout le ballet, elle est assise sur un rocher. Quand elle s'est levée, m'a-t-on dit, à la répétition, le rocher blanc avait des bleus.

—Il paraît que l'un des auteurs du poëme tenait plus que l'autre à cette scène au fond de l'eau.

—Ça doit être celui qui s'appelle Galet.

—Dans cette pièce, le héros ne consent à vivre sous l'eau que quand il est bien sûr de ne pas être aimé sur terre.

—Alors, c'est un pis salé.

—Horrible!.... Moi, je voudrais qu'on adoptât un sous-titre pour cet opéra et qu'on l'appelât: *la Coupe du roi de Thulé ou le Poisson par désespoir.*

A propos de M. Léon Achard et de ses débuts aquatiques, on m'a affirmé, hier soir, que le truc au moyen duquel on le voit descendre de la terre au fond des eaux, n'a pas coûté moins de neuf mille francs!

Neuf mille francs pour permettre à un ténor de piquer une tête, c'est raide!

M. Diaz, l'auteur de la *Coupe*, est, paraît il, un gymnaste de premier ordre.

Quoique petit, il a des biceps à faire croire, comme disait Grassot, qu'il était né dans une année bicepstile.

Ce qui explique ce mot que j'ai entendu à la sortie:

—Il n'y a pas, en France, de compositeur plus fort que lui.... pour marcher sur les mains!

FROU-FROU.

—On dînait dans une maison bourgeoise lorsque l'orage éclata.

—Ces éclairs, ce tonnerre, dit un convive, sont sans précédents dans l'histoire météorologique.

On servit un pudding à la crème.

—C'est singulier comme ce gâteau sent le soufre, dit le même convive.

—Regardez, fit un autre en montrant de la poudre de soufre mélangée à la part qu'on lui avait donnée.

—C'est tout naturel, dit un professeur d'histoire naturelle, ce soufre est produit par l'orage.... cela arrive quelquefois.

Et chacun de se récrier sur la singularité du fait.

A ce moment la cuisinière entre:

—Ne mangez pas le pudding! crie-t-elle, je me suis trompée. C'est la pâte du chien!

FEUILLETON.

LE ROI MARTHE.

PAR CRISAFULLI.

DEUXIÈME PARTIE.

VII.

Chacun pour soi.—Personne pour tous.

—Suite.—

Le marquis venait de remettre à la jeune fille un papier que celle-ci lisait tout bas; c'étaient bien des vers que ce papier contenait!

Des vers, faits par lui! poésie poussée sur un rocher!

Si Puygaillard les avait écrits, jamais son ami n'eût trouvé de pointes assez acérées à lancer contre ses produits littéraires.

Mais, tout vieux papillon qu'il fût, Montsoran avait déjà trop tourné autour de cette flamme innocente et brillante qui avait nom: Marthe de Chantefleurs.

Il avait rajeuni.

Il aimait comme il n'avait jamais aimé.

Pas du cœur! Cet homme ne savait pas ce que le cœur venait faire dans une question d'amour.

Mais de la tête, des sens, des nerfs et de la volonté.

Cet amour-là, à coup sûr, ne devait intéresser personne autre que lui; mais lui, il l'intéressait, le touchait et le dominait d'une façon irrésistible.

Mauvais ou bons, voici les vers du marquis Gaston de Montsoran!

Marthe les lut d'une voix tremblante, mais harmonieuse!....

FUYEZ-LA.

Si vous rencontrez, aux champs, dans la rue,
Celle dont ici je tairai le nom;
Détournez vous vite, ou bien, à sa vue,
Vous perdrez l'esprit, le cœur, la raison.

Elle a de grands yeux, fendus en amande,
De grands yeux tout noirs, qui vous disent: Oui!
Amis, garde à vous! Pour peu qu'on l'entende,
Au son de sa voix on reste ébloui.

C'est une suave et tendre musique
Qui vous fait rêver un concert divin!
On croit admirer la sirène antique;
On tombe à genoux! hélas! c'est en vain!

Loin de vous, déjà, fermant son oreille
Qui tiendra au creux de sa blanche main,
Elle fit tout bas, l'ingrate merveille!
Et tout en riant, poursuit son chemin.

La coquette sait l'amour qu'elle inspire!
Et de l'inspirer son cœur est charmé!
Dans son doux regard, le bonheur respire!
Elle vit pourtant, sans avoir aimé.

Elle vous attire et vous désespère!
Son plus grand plaisir est votre tourment!
Croyez-moi; fuyez!... Pourquoi Dieu sur terre
A-t-il donc jeté ce monstre charmant!

Larmes et soupirs.... Non. Rien ne l'arrête!
Je la vois partout.... Tenez! La voilà!
Je vous l'ai bien dit: on en perd la tête!
Faites comme moi! vous tous.... Fuyez-la!

VIII.

La légende de Mébrouk.

Sa lecture finie, Marthe demanda doucement à Montsoran:

Suis-je donc tant à craindre?

—Vous l'étiez! vous l'êtes toujours pour moi.

—Eh! bien fit-elle en souriant. Jugez Il en est temps encore!

—Hélas! non.

—Croyez-vous donc, Monsieur, qu'il faille réellement me fuir?

—Je le croyais, mademoiselle, le jour où je vous ai rencontrée, répondit le marquis du ton le plus soumis; c'est ce jour-là que j'ai fait ces vers. Je le croyais, en vous voyant altière, indomptable, téméraire. Aux premiers mots que ce malheureux innocent, Itou, cria devant moi de sa voix glapissante et monocorde: "Beau Roi! beau Roi!" je reconnus votre royauté; je fus ébloui, et un étrange désir de vous éviter me saisit, s'empara de moi.

—Vraiment?

—Singulier effet de la beauté, de la grâce et du courage réunis, n'est-ce pas?

—Oh! monsieur! nous sommes convenus que vous m'épargneriez tout compliment banal.

—Banal! mademoiselle! Par le ciel que j'atteste, rien n'est plus vrai, rien n'est moins banal. Vous m'aviez aveuglé au point de faire nier le soleil, et mon soleil, c'était vous. Vous avez mis en mon âme l'ardeur de vous plaire, en ma pensée l'ambition de devenir votre esclave. Si vous me connaissiez depuis plus longtemps, mademoiselle, vous le comprendriez: le sacrifice de ma liberté est le plus grand que je puisse vous faire.

—Un sacrifice! Est-ce un sacrifice? Mais je ne veux pas vous en imposer! repartit la jeune fille, moitié enjouée, moitié sérieuse. Vous n'êtes point lié par une chaîne de fer. Pensez-y, monsieur.

—Reculer devant le bonheur de ma vie, ce serait folie. Mademoiselle, on a pu, ou a dû vous dire que ma carrière avait été quelque peu accidentée. J'en conviens. Je ne me donne ni pour un saint ni pour un sage, mais je veux qu'on me prenne pour un homme d'honneur; et l'honneur, c'est quelque chose dans le mariage.

—L'honneur! Le mariage! Deux mots redoutables; deux choses terribles! dit machinalement mademoiselle de Chantefleurs qui s'assit sur un des plants placés sous la véranda.

Montsoran demeura debout devant elle, appuyé sur la balustrade de marbre qui faisait le tour de ce lieu de repos.

Le groupe, composé de madame de Prailles et de MM. de Chantefleurs, Hector et sir Evans, ne les quittait pas de vue.

Tous les quatre cherchaient à deviner ce qui se disait entre les deux futurs époux. Tous quatre s'intéressaient diversement à cet entretien.

Etait-ce un duo d'amour?

Etait-ce un duo de raison?

Tandis que les trois premiers examinaient la situation avec plus de curiosité que de passion, Evans sentait son cœur bondir douloureusement dans sa poitrine; il lui fallait plus que du courage pour demeurer calme parmi ces indifférents. Il souffrait d'une façon cruelle; mais rien ne lui eut fait quitter cette place funeste.

Il vivait de sa douleur.

Son désespoir même le soutenait.

En entendant mademoiselle de Chantefleurs prononcer si gravement les mots d'*honneur* et de *mariage*, Montsoran ne voulut pas la laisser sous cette froide impression.

Il tenait à diriger l'entretien selon son bon plaisir. Il sentait les regards de ses amis fixés sur Marthe et sur lui.

Aux trois quarts certain de son succès, il fut loin de prendre les attitudes glorieuses d'un collégien en bonne fortune; cependant, il ne tenait pas à avoir l'air d'un homme écrasé par son bonheur.

Il reprit donc le sourire aux lèvres:

—Oh! mademoiselle.... de l'honneur, je ne vous en parlerai pas.... Vous en savez autant que moi. Mais du mariage.... c'est différent.

—Prenez garde! j'ai peut être mes idées toutes faites aussi.

—Tant mieux. Je vous les laisserai si elles sont bonnes, me réservant tout le mérite de mon abnégation d'amour-propre.

—Et si elles sont mauvaises?

—Oh! je les déracinerai impitoyablement. Mais ne tremblez pas, chère enfant. Laissez-moi vous appeler ainsi! Je n'ai pas la fatuité de croire que votre jeunesse va s'éprendre de ma *maturité*. Voilà un substantif que je n'aime pas! fit-il en riant.

—Changez-le! repartit Marthe sur le même ton.

—Mais pour en revenir au mariage! Dans cette vie nouvelle, dans cette vie en commun, la chose n'est rien, le mot est tout!

—Vous en êtes sûr? dit naïvement la jeune fille, en effeuillant un fuchsia qui ne lui avait causé aucun ennui, et qui payait pour une pensée importune.

—Oui, mademoiselle, oui. Ce mot qui, de prime abord, effraie si grandement une tête de vingt ans, la fait sourire peu après.

—Sourire.... ou pleurer.

—Le contraste est facile à trouver, répondit Montsoran, raillant sans le vouloir. Puis, se reprenant, il ajouta: Je serais un grand coupable si je vous forçais à vous en tenir au sourire! Regardez M. de Chantefleurs, votre excellent oncle; il nous voit ensemble, et sa sollicitude presque paternelle ne tremble pas pour vous.

—Oh! mon oncle est brave!

—Cette bravoure ne vous gagne-t-elle pas? Ne vous engage-t-elle point à vous appuyer librement sur une main qui se tend vers vous toute ouverte. Mes façons peuvent un peu bien vous surprendre, chère mademoiselle, et vos souvenirs de couvent ou d'amitié doivent trouver étrange que, jusqu'à présent, je ne vous traite pas ainsi que l'ont été la plupart de vos jeunes amies, aujourd'hui jeunes mariées. J'ai toujours tenu pour niaiserie cette cour banale infligée à toutes les fiancées. Des bouquets de fleurs blanches et des bouquets de Chloris se trouvent et s'achètent facilement.

—Ah! prenez garde! fit Marthe. Vous allez tirer sur vos propres troupes. Vous oubliez votre cravache et vos vers de tout à l'heure.

—Ma cravache remise entre vos gracieuses mains n'était qu'une profession de foi à l'Indienne. A vous le pouvoir. Quant à mes vers, ils ne sont rien moins que les fleurs d'un bouquet à Chloris. C'était tout au plus un mauvais plaidoyer contre le mariage. J'ai perdu ma cause et je m'en vante.

—Vous me laisserez user de la houssine? demanda Marthe en riant.

—Oui, Majesté. En vérité, je vous estime déjà trop femme pour que vous me sachiez mauvais gré de ces abstentions mesquines et de ces soi-disant manque de galanterie grossière. Vous donnant toute ma vie, m'offrant à vous, âme, corps et biens, je tiens à ne pas vous gagner comme un Baby, à force de joujoux et de bonbons.

—Cependant, si j'aimais les dragées? interrompit-elle avec malice.

—Parlez. Je vous envoie Gouache et Boissier! répliqua-t-il sans sourciller.

—Laissez ces pauvres gens dans leurs magasins, et pardonnez-moi de vous avoir plaisanté.

—Vous ne pouvez me railler, dit Montsoran, chacune de vos pensées trouvant un écho en moi. Prétendre que vous rencontrerez dans mon affection, dans mon amour l'idéal, la fleur divine entrevue dans vos rêves, ce serait sottise; et vous me l'accorderez, je ne suis pas un sot. Mais vous jurer que Gaston de Montsoran vivra toujours le meilleur de vos amis et le premier de vos serviteurs, ce n'est que franchise, vérité; et vous reconnaîtrez que je suis vrai à l'égal de votre beauté, franc comme votre noblesse et votre pureté.

Ce langage était digne.

Il alla droit au cœur de Marthe qui se connaissait en beaux sentiments.

Elle eut un dernier tremblement, une dernière appréhension qu'elle réprima, et elle lui répondit:

—Monsieur de Montsoran, je crois en ce que vous me dites, et je vous remercie de me traiter ainsi que vous le faites. Le jour où l'on a prononcé votre nom devant moi, j'ai ressenti un vif désir de vous connaître. A cette curiosité, je ne vous le cacherai pas, se mêlait un vague effroi; mais cet effroi s'est vite dissipé dès que je vous ai vu si bon pour mon pauvre Jacques, blessé par ma faute, et toutes mes hésitations disparurent sur l'offre de votre nom. Ce nom, peut-être un peu trop connu, trop répété, je vous le jure et je l'espère, plus tard on ne le prononcera qu'avec respect.

—Quand vous le porterez! ajouta Gaston sans sourciller; de cela, j'en suis sûr.

—Orpheline de trop bonne heure, hélas! la solitude de mon âme m'a rendue femme avant l'âge. Ne vous étonnez pas de mes paroles. Comme vous vous offrez, je vous accepte. Comme je me donne, vous me prendrez. Vous m'estimez, je vous estime. Est-ce là ce que vous pensiez?

—C'est cela absolument. Pourtant, encore un mot, mademoiselle, un seul mot.

—Dites.

—J'hésite.... et non pas seulement par la crainte de vous offenser, mais par la frayeur que j'ai de votre réponse.

—C'est donc bien terrible? demanda mademoiselle de Chantefleurs un peu anxieuse.

—Oui et non.

—Je vous pardonne d'avance.

—Jusqu'à ce jour, dit Montsoran avec une lenteur qui ne manquait pas de dignité, nul ne vous a parlé ainsi que je viens de vous parler; n'est-il pas vrai, mademoiselle?

Marthe le regarda bien en face, et lui répondit, les yeux dans ses yeux:

—Vous écouterais-je, monsieur le marquis, s'il en avait été autrement?

Si l'attaque avait été exécutée de main de maître, la riposte arriva droit à son but.

—Vous voyez le plus heureux des hommes! fit Montsoran en lui saisissant la main, qu'il baisa pour la première fois. Marthe! Marthe! Merci!

Marthe recula instinctivement.

Ces trois derniers mots, prononcés par Montsoran avec une chaleur inaccoutumée, lui rappelèrent soudain ceux qu'elle avait entendus pendant son évanouissement: Marthe! Marthe! je t'aime!

Et elle se rendit compte que, tout vrais qu'ils fussent, les premiers n'arrivaient pas au charme, à la douceur des derniers.

La voix qui venait de lui dire: *Marthe, merci!* était celle d'un maître.

L'autre qui lui avait murmuré: *Marthe, je t'aime!* celle d'un esclave.

Peu de personnes préfèrent le maître à l'esclave; et Marthe, tout roi qu'elle fût, pensait, raisonnait, aimait en femme, la plus femme de toutes les femmes.

De l'autre côté de la pelouse, on n'avait rien perdu de cette petite scène.

Evans surtout.

Il était pâle comme un mourant, et fit quelques pas sans savoir où il allait.

Le désespoir à son ivresse.

Blanche eut pitié de lui, et pour faire cesser son supplice elle cria gaillardement:

—Monsieur de Chantefleurs, trouvez-vous très convenable de laisser M. de Montsoran seul aussi longtemps avec votre nièce.

—Vous tremblez pour lui, madame? demanda le baron avec sang-froid.

—Non; J'ai peur qu'il ne l'ennuie. Venez, messieurs. Sauvons-la de ses griffes. Venez.

Et, prenant le bras d'Evans qui se soutenait à peine, elle l'entraîna en lui disant tout bas:

Courage, cousin!

Le jeune homme la regarda avec stupeur, se demandant s'il avait bien compris.

Tel le condamné à mort auquel on vient promettre un sursis au pied de l'échafaud!

Le bourreau se tient là, impassible, immobile! La hache se dresse à portée de main. Le billot attend sa proie.

Mais un cheval fend la foule. Un homme agite un papier en criant: Grâce! grâce!

Bourreau, hache, billot rentrent dans la pénombre; et un mort rentre parmi les vivants!

C'était la situation d'Evans Percival.

Il ne répondit rien à sa blonde cousine. Il n'osa même pas faire semblant d'avoir compris la pression de son bras.

Le baron suivait, avec Puygaillard, disant tout haut:

(*A continuer.*)

DENTISTES.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. nov 17

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
$20............les Rateliers à............$20
Prix ordinaire $60.

Le Dr. GEO. P. MALONEY, au No 190 de la rue du Canal, près de la rue Baronne.

Pose des Rateliers à $20, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux rateliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 17fév—1an

Feutre d'Irlande à Toits,
NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON INFLAMMABLES.
DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est enduite, et on peut la poser sur le toit de suite. L'application en est facile et il se passe beaucoup de temps avant que les réparations deviennent nécessaires. Elle est plus durable que certaines ardoises et remplace avantageusement le fer et le zinc. Elle a une surface savonneuse qui la met à l'épreuve du feu. Le soleil ne la fait pas fendre, sa beauté et la facilité avec laquelle on la pose la fait préférer, dans les Indes et les autres colonies, à toutes préparations de ce genre. N'étant pas lourde, elle se transporte aisément, elle est précieuse pour les fermiers qui habitent des districts éloignés. Si l'on en veut faire usage momentanément, on peut l'enlever, puis la poser sur une autre construction. Elle remplace l'asphalte ordinaire sur les terrasses, les planchers de bureaux, etc. Elle prévient l'humidité, chasse la vermine et égalise la température. Sa largeur est de trente-deux pouces et elle est en rouleaux de vingt-cinq verges.

A vendre par J. O. LINGHAM, agent,
7juillet—1an Au No 16 de la rue Union

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61......RUE TCHOUPITOULAS......61
NOUVELLE-ORLEANS.
30 juin—1an.

JULIUS LOEFFLER,
43..........RUE ROYALE..........43

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.
Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.
Il se charge de rebronser et redorer les statuettes et les installations de toute espèce.
Son travail est garanti. 3déc—1an

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
14 déc—72un an

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME
EST LE
Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné (et, parmi eux se trouvent quelques-uns des plus éminents du pays) reconnaissent qu'il est au nombre des plus purs et des plus efficaces. Il est fait de racines, d'écorces et d'herbes dont la science médicale apprécie les propriétés; il prévient, mieux qu'aucune boisson de ce genre, les

Maladies d'été, la Bile, les Fièvres en Frisson, les Fièvres Intermittentes, l'Indigestion, la Dyspepsie.

Il fortifie le système et vivifie l'intelligence. Il n'est pas de tonique que les membres en renom aient aussi généralement recommandé, que le peuple ait aussi bien accueilli, que l'amer connu aujourd'hui sous nom de

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Castendyk,
Seul Agent au Sud,
No 33 rue Tchoupitoulas
14 sept—1an—Mere,V.D

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par sa couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les enfants peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

Et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il expulse les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le teint dégorgé, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse: avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres substances qui le forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer un champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments fassent du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer les aliments, tel est le rôle de l'estomac si le laboureur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis long temps, et s'ils n'ont pas pu la couper par la quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—1y

AUGUSTE COUTURIE,
30.......Rue de la Vieille-Levée.......30
Seul Agent pour la vente des
Champagne Cha. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre.
—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1868, 1860, 1858, 1836 et S. O. P.
Vins Rouges de Ladon, St-Vivier de Bordeaux. 1er sept—1an

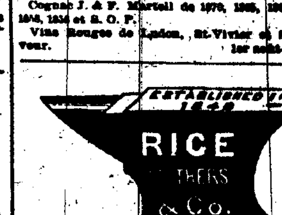

RICE BROTHERS & CO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,
Succursale, au No 565 de la rue des Magasins.
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de ferblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisines et RÉCHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES de MÉNAGE.

FABRICANTS DE
ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque
FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.
Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.
4 oct—9 mois—v c

J. FEUILLAN,
DE PARIS,
DÉGRAISSAGE A LA VAPEUR,
No 64 RUE BOURBON, NOUVELLE-ORLEANS.

FAIT savoir au public qu'il se sert d'un nouveau procédé à vapeur pour le nettoyage et le dégraissage d'habillements pour dames, messieurs et enfants, qui surpasse de beaucoup tout ce qui a été offert au public jusqu'à ce jour. Toutes espèces d'étoffes en robes sont nettoyées sans les découdre; les taches de graisse et d'huile, etc. sont enlevées sans ternir ou altérer les couleurs. Nettoyage et teinture de gants. 3 sept—6 m 30 P.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'Embarcadère No. 50, Rivière du Nord—
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, samedi, 25 janv.
WASHINGTON, capt. Roussan, samedi, 8 fév.
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 22 fév.
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 8 mars.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE;
Première cabine, $125. | Seconde cabine, $65.
Billets d'excursion à prix réduits.
Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent, évitent, en allant ou en revenant en prenant les steamers de cette ligne, les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Agent, 58, Broadway, New-York,
Ou à L. GRAND & Cie, Agent,
nov—3m Gallier Court, Lettre H. N. O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, expressément pour le commerce de la Nlle-Orléans et de New York, faisant le service régulier entre Liverpool et la Nlle-Orléans, Glasgow et New York.

Le LOUISIANA......2,600 ton., Capt. Stewart.
Le MINNESOTA......2,600 ton., Capt. Hamlin.
L'ALABAMA......2,600 ton., en voie de const.
Le PENNSYLVANIA 2,600, ton., en voie de const.
Le VIRGINIA......2,600 ton., en voie de const.
Le GEORGIA......2,600 ton., en voie de const.

Pour Liverpool—Le steamer
LOUISIANA,
Capt. J. Stewart,
Partira le ———— Février 1873.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour SIX MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage (excellent emménagement), s'adresser à
A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No. 35, rue Carondelet, Nlle-Orléans.
ROSS, SKOLFIELD & Co.,
No. 9, Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO.,
No. 65, Great Clyde Street Glasgow.
6 oct—1y

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeois-Américains.

Communication directe entre le Hâvre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et la Havane.

Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie,
Germania, Capt. Winsen,
Saxonia, Capt. Brandt,
Vandalia, Capt. Franzen,
—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Hâvre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
	"Vandalia"		
Fév. 1	Fév. 4	Fév. 7/8	Mars 12
	"Saxonia"		
Mars 1er	Mars 4	Mars 7/8	Avril 9
	"Germania"		
Mars 29	Avril 1er	Avril 4/5	Mai 7—1873

En partant de Hambourg les steamers touchent au Hâvre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg (éventuellement au Hâvre), pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR:
De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, et à Hambourg
Première Cabine, $[illegible]—Entrepont, $[illegible].
Du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans
Première Cabine, $150—Entrepont, $55.

On peut obtenir des billets de passage du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant au soussigné.

On signera des connaissements pour tous les ports du Continent, entre le Hâvre et Cronstadt.

MM. Fuchs et Willems, à Galveston, et Mr. Ernest Cecille, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements directs de Galveston et de Mobile, et à transborder ces marchandises à la Nlle-Orléans par les steamers de la Compagnie.

Pour de plus amples détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CIE,
Agents généraux,
No. 61, Rue de la Commune.
C.-B. RICHARD & BOAS,
Agents généraux de Passage,
61, Broadway, New York. 3 sept—6m

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
[illegible]	18 décembre.	25 janvier 1873
[illegible]	8 janvier.	8 février.
[illegible]	29 janvier.	[illegible]
[illegible]	12 février.	[illegible]
[illegible]	26 février.	[illegible]
[illegible]	12 mars.	12 avril.
[illegible]	26 mars.	26 avril.
[illegible]	9 avril.	17 mai.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres............$[illegible] en or.
Entrepont............$[illegible]
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême:
Chambres............$100 en or.
Entrepont............$[illegible]
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres............$[illegible] en or.
Entrepont............$[illegible]

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par le soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
sept—1an No 47 de la rue de l'Union.

Pour New-York
Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:
SHERMAN..........Capt. Thos. Halsey.
GEN'L MEADE......Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES.....Capt. M. B. Crowell.
MISSISSIPPI........Capt. W. F. Henry.
WESTERN METROPOLIS.....Capt. H. S. Quick.
EMILY B. SOUDER, Capt. S. F. Burdick
Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer
GEN. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson
SAMEDI, 22 février, à 8 heures A. M.
Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres..........$50 00.
Entrepont..........$[illegible] 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow Hamburg et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (through ticket), pour Liverpool et le continent, se rendent à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

JOHN H. LUDWIGSEN,
Rue de la Commune No. 100

Pour New York, directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST. LOUIS.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. E. Vaill,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
SAMEDI, 22 février, à 8 h. A. M.
Passage..........$50.

Cette Ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 42.

POUR PHILADELPHIE, via la Havane.—Départ, JEUDI, le 22 février, à 5 P. M.,
Portant la malle des E. U.
Le beau steamer, de première classe
YAZOO,
capt. Barrett,
Pour fret ou passage, s'adresser à
EDW. A. YORKE, Agent,
Encoignure Carondelet et Gravier.
Le steamer JUNIATA, capt. Catherine, suivra et partira à son jour régulier.

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—FÉVRIER 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

René Adèle (Mme Vve)	L Leclerc Louis et Pierre
C Canugli Vincent	M Malleville Jean
Chesneuve Jn Bernard	Martin Joseph
Chesneuve Vincent	Mugnon Henri
Crane (Mme Vve) née Rossier	Maubuillard Guillaume
Castera (Mme) née Demaz	Madelon (le Dr)
D Domingon Baptiste	O Orange (le capitaine)
E Estrade Jn Baptiste	R Rougieux Amant
	Rollin Marthe
	Raveur Joseph
	Robin Augustine
G Germont Auguste	S Schmith Jn Michel
Gerbert (Mme Vve) née [illegible]	Sem Jn Marie
Guillet Marius	St-Martin Moulins (Mlle)
Gibertini Etienne	Suire Joseph
Gilbert Théodore	T Tassayre Jean
H Hurbant Mme	Tourrier Fortuné (le Dr)
Husson Gustave Arsène	V Vial André
Huet Alexander	Vallon Jules (cuisinier)
[illegible]	Virginie Françoise (Mlle)
J Jobet Eugène dit Velain	Vogt Louis Victor
Jumonteau	

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

VAPEURS.

Arrangement d'Hiver.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. Le steamer de la malle des Etats-Unis,
CAMELLIA,
bon marcheur et de première classe, capitaine Hanover, partira pour les susdits ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée de celui de 3 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, et de Madisonville les LUNDIS et JEUDIS matins.

Il ne sera positivement pas reçu de fret quelconque après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN M. SORIA,
Aux Nos 13 et 15 de la rue de l'Union.
1er juin—1an

Vicksburg.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
Wm. Ayles et C. Grice, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le NATCHEZ reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY 129 Commune.
7 sept—1m

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Pour Opelousas Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur PERSEUS, capitaine H. H. Brond, commis, J. S. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
BRITTON & EPPLER, Agents,
No 126 rue Gravier.
Agents, G. CARRIER, Washington,
12 fév 1y J. DUBOURDIEU, Port Barré.

Bateau de la Nlle-Orléans et de Grand Ecore—Une fois par semaine.

Le bateau à vapeur ST. MARY, capitaine Jno. C. Mitchell; Geo. C. Hamilton et Tom J. Dowty, commis, partira JEUDI, 13 février, et ensuite, tous les SAMEDIS, pour Grand Ecore, St Maurice, Montgomery, les débarcadères de Durand et de Bulten, la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Normand et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.
M. W. BOYCE, No 12, rue Front.
J. E. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.
JNO. JANNEY, No 129, rue de la Commune
12fév—1an.

TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot
W. S. PIKE,
de la malle des Etats Unis, faisant le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 4 heures P. M., pour Tunica. J. E. CARLIN, agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.
11 sept—1y

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête.

Partira tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. R. Greathouse, commis J. P. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
1sept—6m E. O. MERANÇON, 11, rue Conti

Bayou Lafourche Packet Company,
2 voyages par semaine.
HENRY TETE,
Sal. Dufresne, Capt. M. H. Landry, commis.

Jours de départ tous les lundis soir à 5 heures et tous les vendredis matin à 10 heures. Ce paquebot prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères de la côte et du Bayou Lafourche.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au secrétaire de la ligne, le capt. J. G. Landry, rue Conti No 26. 20 oct—6m.

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nlle-Orléans, tous les MERCREDIS à 10 heures A. M., et les SAMEDIS à 5 heures P. M.
Le bateau LIZZIE HOPKINS,
Capitaine J. F. Ancoin,
Commis P. A. Charlet.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche y compris Lockport, Lafourche Crossing et Houma, Terrebonne et vu l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilèges de transférer le fret. 16 juil—6m

Bateau de la Côte, au-dessous de la ville. Deux fois par semaine. Pour les Forts, la station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères.—Le magnifique bateau à vapeur EMPIRE, neuf et solidement construit, capitaine A. Jaffreau, part de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 9 heures du matin, et part des Forts, pour la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS, à 4 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible] FERNANDEZ & CO., au No 125 de la rue de la Vieille Levée. 14 an—6m

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme. MATTHEY,
Successeur de
Mlles LAVILLEBEUVRE et DERON
No 271, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre.

Le Locquet-Leroy,
Institution Collégiale de la Nlle-Orléans,
29 rue du Camp, entre les rues Poeyfarré et Calliope.

LA seconde année scolaire de cette nouvelle institution, établie sous le nom de ses directeurs, le Locquet-Leroy, et si favorablement connue dans l'enseignement commencera le lundi 2 septembre. Toutes les branches d'une éducation solide tant anglaise que française, ainsi que les arts d'agrément, y sont enseignés par des professeurs de mérite.

On recevra également des élèves [illegible] Catholiques.

Pour plus amples informations et circulaires s'adresser à l'Institut ou par lettre: P. O. Box No 1101 New Orléans.

N. B.—Cette Institution est entièrement distincte de celle de Mlle M. Burr, connue sous le nom de "Locquet's Institute."
25août—6m—DMJ.

Charbon! Charbon!

EDWARD BEALS JR. ALPHONSE LAINE
BEALS & LAINE,
—Marchands de—
CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

Ils approvisionnent les familles et les bateaux à vapeur.

Dépôts—Sur la Levée, au Ferry du Troisième District et au coin des rues Louisa et Levée.

Bureaux—No 20 de la rue Carondelet.

Les ordres sont reçus aux dépôts ou aux bureaux. 20 déc—2m

H. & C. TYLER,
Au No 6 de la rue Carondelet,
Livrent du charbon de PITTSBURG, de l'ANTHRACITE et du CANNEL aux plus bas prix du marché.
16 nov—1m

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,
RUE GIROD,
Entre les rues Baronne et Dryades,
Nlle-Orléans.
JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de dessouchement, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de chassis. 4janv73—1an

FONDERIE DE LEEDS.
ETABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilleurs, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et autre espèce de Machines pour le Sud.
1mars—1an LEEDS & CO.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires
D'ARMSTRONG,
Au coin des rues Erato et Peters,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)
W. J. J. ARMSTRONG..........Directeur.
—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtiments, en fer. Barres de grates et toute espèce de fer. 11janv—1 an.

ETAT DU
Louisiana Savings Bank
AND
SAFE DEPOSIT COMPANY,
No. 53 de la rue du Camp.
17 JANVIER 1873.

—ACTIF—

En caisse, monnaie courante	$7,307 72	
Chèques sur les banques locales	8,409 62	
		[illegible]
Dû par les Banques et Banquiers		157,[illegible]
Escompté		261,633 25
Protêts		2,730 [illegible]
Prêts sujets à appel		10,100 00
Prêts sur hypothèques		55,706 [illegible]
Actions et Bons		160,150 [illegible]
Caveau		30,000 00
Propriété foncière et installations		30,000 00
Dépenses		150 57
		[illegible]

PASSIF.

Capital—actions		100,000 00
Dépôts individuels:		
Départ. des Epargnes	[illegible]	
" de la Banque	[illegible]	
		[illegible]
Dû aux Banques et aux Banquiers		[illegible]
Dividendes non-payés		3,[illegible]
Billets à payer, hypothèque sur la bâtisse		3,[illegible]
Fonds, surplus		20,000 00
Profit et Perte	[illegible] 42	
Intérêt	[illegible] 20	
Change	87 [illegible]	—1,[illegible]
		[illegible]

JOHN S. WALTON,
Caissier.
20 janv—1an

CHEMINS DE FER.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	[illegible] A. M.	Exprès	11:00 P. M.
Malle	4:00 P. M.	Malle	10:25 P. M.
Accommodation	4:00 P. M.	Accommodation	9:05 P. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte et transporte les voyageurs, de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule sur laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville, Humboldt et Memphis, sans changements. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et obtient tous les renseignements au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hôtel, Nouvelle-Orléans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général. 16jan—1an

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	8:10 A. M.	Express	11:00 P. M.
Mail	4:00 P. M.	Mail	10:25 P. M.
Accommodat'n	4:00 P. M.	Accommod.	9:05 P. M.

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace sleeping Cars to Louisville, Humboldt and Memphis without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given corner Camp and Common streets, under City Hotel, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. jan16—1y

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 9 février 1873
Les trains partiront à 8:00 h. du matin et à 3:15 h. de l'après-midi.
Ils arrivent à 3:35 h. de l'après-midi et à 4:00 h. du matin.

Les WAGONS-DORTOIRS DE PULLMAN vont jusqu'à Lynchburg, Atlanta, Louisville et St. Louis. Les trains se relient très exactement aux convois de toutes les routes populaires de l'EST, du NORD et de l'OUEST.

Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel ainsi qu'au Dépôt.

S. H. SCRANTON,
Surintendant-Général.
NORMAN C. JONES,
1er janv Agent général du fret et des tickets.

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

Passenger Depot foot of Canal Street.

On and after February 9th 1873 trains will leave at 8:00 A. M and at 3:15 P. M. arrive at 3:35 P. M. and at 4:00 A. M.

PULLMAN'S PALLACE SLEEPING CARS run through Lynchburg, Atlanta, Louisville and St. Louis—making close connections with all the popular routes to the EAST, NORTH and WEST.

Tickets for sale corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

S. M. SCRANTON, Gen'l Super't.
NORMAN C. JONES, Gen'l Freight & Ticket Agt

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

Départs de la ville.	Départs du Lac.
[illegible]	[illegible]

Les dimanches, les convois partiront toutes les demi-heures, dès midi.

Un char à cheval partira de la ville, tous les matins, à 6 heures, et du Lac, une heure après le dernier convoi à vapeur.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

S. H. SCRANTON,
Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas

LE FERRY partira du pied de la rue Esplanade, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et le convoi au COIN DES PASSAGERS qui sert d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 500 milles à $15, et des billets pour toutes les stations sur le chemin, sont vendus au bureau des soussignés.

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin ou les débarcadères du Tèche est livré à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville. Le fret pour tous les débarcadères du Bayou Vermilion, sur les bateaux (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à quatre heures de l'après-midi au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateaux à vapeur à partir de Terrebonne et Houma pour et des stations et plateformes, entre Terrebonne et Houma, pour et de tous les points du Bayou Terrebonne entre Houma et l'habitation de M. J. R. Bisland, et celle de M. P. J. Pavy, et pour et de tous les points du Grand Caillou, entre l'habitation de M. F. J. Pavy et celle de M. Butler.

[illegible] via Houma Branch [illegible] à destination sur tous les soirs.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 5h. de l'après-midi, après cette heure partira par les trains suivant.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

"BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 500,000

sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MÉDAILLON EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1868, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No
49......RUE DU CAMP......49
Et achetez un "BRILLIANT".
H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage 16oct—1an.

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.
(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)
Nlle-Orléans, 16 mai 1873.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état ci-après des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873:

Primes sur risques d'incendie, pour l'année	$134,[illegible] 44	
Primes sur les risques maritimes, pour l'année	61,[illegible] 44	
Primes sur les risques de rivière, pour l'année	[illegible]	—$[illegible]
Primes acquises, moins les réassurances et les primes de retour		[illegible]
Pertes remboursées, à savoir:		
Sur risques d'incendie	$46,274 [illegible]	
Sur risques maritimes	46,460 13	
Sur risques de rivière	111,[illegible]	—$[illegible]
Taxes, escomptes au lieu de scrip, timbres, dépenses, comptes d'intérêt, etc., moins l'escompte, etc.		$[illegible]
Profits nets		[illegible]
La Compagnie possède l'Actif suivant:		
Comptes à recevoir	$[illegible]	
Prêts sur hypothèque	[illegible]	
Prêts sur nantissement et valeurs sur demande	195,545 15	
En caisse	55,[illegible]	—$[illegible]
Propriété immobilière		75,000
Bonds de la ville, actions de banques et autres		[illegible]
Primes en voie de rentrée		[illegible]
		[illegible]
La Compagnie a aussi des billets en souffrance, des actions et des bonds pour une somme de	$[illegible]	
Scripe forfaits	[illegible]	
Intérêts en mains sur scrips	[illegible]	

L'état ci-dessus est un extrait exact et fidèle des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Certifié sous serment et signé par devant moi, ce 16 mai 1873.

W. N. EVANS,
Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix, de la Paroisse d'Orléans.

Le Conseil des Directeurs a décidé qu'il serait payé un intérêt de SIX POUR CENT, comptant, sur tous les certificats de scrip, entre les mains des porteurs légaux des dits, à partir du second lundi du mois de juin prochain.

Il a aussi déclaré un dividende de scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur les primes acquises et participant pour l'année finissant le 30 avril 1873, dividende pour lequel des certificats seront émis, à dater du premier lundi du mois de juin prochain. Franco de timbres.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS:
Sam'l H. Kennedy, John Phelps,
C. T. Buddecke, [illegible]
A. G. Clark, [illegible]
[illegible]

LOTERIES.

LOTERIE
DE
L'ETAT DE LA LOUISIANE
SUR LE
Plan de combinaisons—
Tirage tous les jours.
Gros lots: $6000
$5000 $4500
Prix du billet—Une piastre seulement.
Partie de billet en proportion
Plan de police.
Tirage tous les jours.
3déc—1y

ASSURANCES.

Lafayette Fire Insurance Company
OF NEW ORLEANS.

TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Montant des primes sur risques d'incendie, dans l'année, y compris les primes non expirées de 1871		$60,7[illegible] 87
Moins—primes non expirées de 1872	$19,4[illegible] 26	
Réduction (rebate) de quinze pour cent	4,116 22	
Primes remboursées	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	—25,781 [illegible]
Montant net des primes		$35,0[illegible] 34
Plus, l'intérêt	$7,[illegible] 92	
Profit et pertes	[illegible]	— 7,[illegible]
		$42,4[illegible] 26
Pertes par l'incendie, payées	$7,[illegible] 15	
Licences et taxes	1,757 50	
Salaires	[illegible]	
Loyer	[illegible] 00	
Annonces, fournitures de bureau et frais divers	[illegible] 15	—16,[illegible] 20
Bénéfice net		$26,[illegible]

ACTIF.

Billets pour actions (stock notes)	$[illegible] 00
En caisse	11,[illegible] 73
Prêts sur première hypothèque	44,681 70
Prêts sur garanties collatérales	2,000 00
Actions de la Banque Hibernia	[illegible] 50
Actions du New Orleans Mutual Insurance Association	2,072 00
Bonds sept et dix pour cent de la ville	12,[illegible] 45
Mobilier, installations, etc	1,4[illegible]
Primes en voie de recouvrement	1,44[illegible] 56
Total	$245,1[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

KASPAR AUCH, Président.
LOUIS MATHIS, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé, par devant moi, ce vingt-deuxième jour de janvier 1873.

JOHN DALY,
Sixième Justice de Paix, paroisse d'Orléans.

Le vingtième jour de janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de SOIXANTE HUIT POUR CENT sur le montant payé—dividende qui sera porté au crédit des billets pour actions (stock notes).

KASPAR AUCH, Président.
LOUIS MATHIS, secrétaire.

A l'élection annuelle qui a eu lieu le 20 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année:

Kaspar Auch,	H. Keller,
F. Thompson,	Henry Samel, Jr.,
Philipp Dumm,	Ch. Schelling,
Gustave Beck,	William Mehle,
Louis Fernet,	F. Krans,
B. Schebe,	Emile Debat,
Robert Jackson,	M. Burton,
Henry Rice,	J. B. Cotton,
Louis Mathis,	W. S. Wood,
John Purcell,	N. Norton,
W. R. Fish,	M. Dumaret,
E. R. Chevalley,	Daniel Heulerith,
Henry Edmann.	

Le 20 du courant, à une réunion des Directeurs, M. KASPAR AUCH a été réélu président, à l'unanimité, M. ROBERT JACKSON, vice-président, M. JOHN PURCELL, trésorier.

22janv—1an LOUIS MATHIS, Secrétaire.

BUREAUX DE LA
Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,
AU No 61 DE LA RUE DU CAMP.
Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé........$300,000.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872.

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1872:

Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	55,[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	—$[illegible]
Plus les risques non expirés de 1871		$[illegible]
Moins—les risques non expirés de 1872	$[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	—[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]
Pertes, etc., payées dans l'année, période:		
Risques d'incendie	$30,768 77	
Risques de mer	[illegible]	
Risques de rivières	[illegible]	
Plus, pertes non encore réglées	$12,[illegible]	
Fonds réservé	10,000 00	
Réassurances	[illegible]	
Frais généraux et dépenses		[illegible]
Intérêts sur le capital	$[illegible]	
Moins l'escompte et l'intérêt	[illegible]	
Bénéfice net		$[illegible]
L'actif de la Compagnie est, d'après les taux du marché, comme suit:		
Bons de chemins de fer de la ville, bons de la ville, de l'Odd Fellows' Hall, et des Turners' Association		$[illegible]
Actions de Banques, de la Cie de Gaz et des Cies d'Assurance		[illegible]
Prêts garantis		[illegible]
Prêts garantis par hypothèque		[illegible]
Effets à recevoir		[illegible]
Scrip d'autres Cies d'Assurance		[illegible]
Primes en voie de recouvrement		[illegible]
En caisse		[illegible]
Total de l'actif		$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 17 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr.,
Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 17 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873.

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
S. Bisso,	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. E. Seymour,
Richard Flower,	J. Weis,
R. W. Taylor,	J. F. Morris,
J. I. Day,	G. M. Bayly,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Alcus,	E. B. Wheelock,
L. H. Joseph,	R. T. Torian,
Scott McGehee,	Isaac L. Moss.

20 janv—1y

Chaudières à Sucre du Tennessee,
De la célèbre Usine de [illegible].

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. T. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
16 oct 1872 1an rue de l'Union.

Aux Contribuables.
JOHN T. DUFOUR,
66......PASSAGE DE LA BOURSE......66
Entre Bienville et Douane.

SE charge du règlement des Taxes de Ville, de l'Etat, [illegible]